

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 10 décembre 2024,
- Débat d'orientation budgétaire (DOB) – Etude financière au 31 décembre 2024,
- Achat d'une concession double n°146 par M. et Mme BAFFET Serge et Huguette,
- Déclassement d'une partie du chemin communal de St Martin à Pax cadastrée en section BC 321, d'une contenance de 1 153 m²,
- Echange de parcelles avec le GFA Vérines. Détermination du prix. Vente de la parcelle BC321 (contenance 1 153m²) et achat des parcelles BC 313, 319, 317, 321et 314 (contenance totale de 2 618 m²),
- Acquisition d'emprises foncières pour l'élargissement de la route de Barrières- parcelle BE130 d'une contenance de 529 m²,
- Questions diverses,

Étaient excusés : JOSEPH Delphine, PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette, ROUMIGUIÉ Alexandre, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Josiane CONTÉ a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 21 h 00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du mardi 10 décembre 2024,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-03-001.*

2. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – Etude financière des comptes au 31/12/2024,

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à la connaissance de la situation financière de la commune au travers de l'exercice précédent et de permettre d'effectuer les choix nécessaires à l'élaboration des principales orientations de l'exercice 2025. Il vise donc à permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la commune et de débattre les orientations budgétaires et les engagements qui préfigureront les priorités du prochain budget. Compte tenu de la taille de la commune ce débat n'est pas une obligation mais elle est conseillée dans le but d'être transparent envers les élus et les administrés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DÉCIDE**

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) suivant les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-03-002.*

3. Achat de la concession double n°146 par M. et Mme BAFFET Serge et Huguette,

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Monsieur et Madame BAFFET Serge et Huguette pour l'achat d'une concession double n°144 au cimetière communal de Belfort du Quercy.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DÉCIDE**

à l'unanimité des membres présents :

- de **VENDRE** au profit de la famille BAFFET - BISMES, la concession double N°146 de 50 ans dans le cimetière communal de Belfort du Quercy au prix de 134,40 € (cent-trente-quatre euros et quarante centimes) pour une superficie de 6,72 m².

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-03-003.*

Vu la délibération n°2023-10-008 du 26/10/2023 où il était mentionné les conditions d'échange, le GFA Vérines a entièrement pris à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire qui suivront.

Vu la délibération n°2025-03-004 du 18 mars 2025 portant déclassement du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé de la commune d'une partie du chemin communal de St Martin à Pax cadastrée en section BC 321 d'une contenance de 1 153m².

Après division parcellaire, les parcelles suivantes ont été créées selon le plan établi par le cabinet EXPERGEO de Caussade et affiché ci-dessous :

- Parcelle BC 321, parcelle extraite du domaine public de la commune de Belfort du Quercy, d'une surface de 1 153 m². Ladite parcelle ayant fait l'objet, par délibération précédente, de son déclassement du domaine public communal,
- Parcelles BC n°313, 319, 317, 320 et 314 d'une surface totale de 2 618 m² appartenant au GFA VERINES.

- Cession de la parcelle au GFA VERINES par la commune de Belfort du Quercy :

Parcelle BC n°321 : 0,908 € x 1 153 m² = 1 047,00 €

- Cession à la commune de Belfort du Quercy par le GFA VERINES :

Parcelle BC n°313 : 0,40 € x 402 m² = 160,80 €,

Parcelle BC n°319 : 0,40 € x 458 m² = 183,20 €,

Parcelle BC n° 317 : 0,40 € x 1 029 m² = 411,60 €,

Parcelle BC n° 321 : 0,40 € x 14 m² = 5,60 €,

Parcelle BC n° 314 : 0,40 € x 715 m² = 286,00 €,

Total général : 0,40 € x 2 618 m² = 1 047,00 €.

Cet échange est conclu sans soulte compte tenu des tarifs et des superficies proposées qui égalise l'opération.

Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge du GFA VERINES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents :

- **d'APPROUVER** l'échange de la parcelle BC 321 d'une contenance de 1 153 m² au tarif de 0,908 €/m² soit 1 047 €, propriété de la commune de Belfort du Quercy, contre les parcelles BC 313, 319, 317, 320 et 314 d'une contenance totale de 2 618 m², propriété du GFA VERINES au tarif de 0,40 €/m² soit 1 047 €, selon le plan établi par le cabinet de géomètre EXPERTSGEO de Caussade,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial Me Bérangère CERNA TEILLARD et Me Julien BOUZOU à Lalbenque (58, route de Cahors 46230 Lalbenque) pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition au tarif de 500 € de la parcelle BE n°130,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-03-005*.

6. Acquisition d'emprises foncières pour l'élargissement de la Route de Barrières – Parcelle BE N°130 d'une contenance de 529 m²,

La route de Barrière est empruntée régulièrement par des véhicules de toutes sortes. Sur une partie, la route est très étroite et le danger est présent ne mettant pas en sécurité les usagers.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée BE130, d'une contenance de 529 m², appartenant à Madame LAVERGNE Isabelle

dans le cadre de l'élargissement de la route de Barrières101 afin d'assurer la sécurité aux usagers.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 500 €, répartis de la façon suivante :

- 0,9451 € le m² soit 529 x 0,9451 € = 500 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais de bornage et frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur, soit la commune.

Pour information les frais de bornage s'élèvent à 1 242 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents :

- **d'ACQUÉRIR** la parcelle BE n°130 d'une contenance de 529 m² appartenant à Madame LAVERGNE Isabelle dans le but d'élargir une partie de la route de Barrières,
- **de PRENDRE** totalement en charge les frais de bornage réalisés par l'entreprise SOGEXFO (384, rue Victor Hugo 46000 Cahors), ainsi que les frais notariés,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial Me Bérangère CERNA TEILLARD et Me Julien BOUZOU à Lalbenque (58, route de Cahors 46230 Lalbenque) pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition au tarif de 500 € de la parcelle BE n°130,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **d'AUTORISER** le paiement des frais d'acquisition du bien,

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2025-03-006.*

Questions diverses.

- Feu d'artifice du 15 août 2025 (fête votive les 15 et 16 août),
- Mobilier de cuisine Melt'ing Potes,
- Conseil d'école du 13 mars 2025,
- Chemin Mme Lambert,

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 00.



Le Maire

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Josiane CONTÉ.